

Liste de contrôle – documents pour l'examen d'un financement de cabinet

Les conseillers à la clientèle de la Banque Migros ont une longue expérience en matière de financement de cabinets médicaux. Pour le premier entretien, il n'est pas nécessaire d'apporter des documents. Ce n'est qu'en cas de besoin de financement concret et après entente avec notre conseiller à la clientèle qu'une partie des documents listés ci-après est requise.

Business plan

Dans un business plan, vous décrivez de manière détaillée comment vous souhaitez créer et exploiter votre propre cabinet. Veuillez consulter notre guide à ce sujet.

Informations sur votre personne

- Dernière déclaration fiscale
- Extrait du registre des poursuites
- Certificat de prévoyance
- Police d'assurance risque décès

Informations sur votre parcours professionnel

- Curriculum vitae
- Diplômes
- Certificats de travail et références
- Autorisation d'exercer/code-créancier (n° RCC)
- Inscription au registre du commerce

Informations sur le cabinet

- Autorisation de cabinet
- Contrat de location des locaux du cabinet
- Plan d'ensemble du cabinet
- Evaluation de l'emplacement

Informations supplémentaires en cas de reprise de cabinet

- Contrat de reprise du cabinet
- Bilan et compte de résultat du prédécesseur sur les trois dernières années
- Evaluation de l'entreprise/calcul du goodwill réalisé par des spécialistes (si disponible)

Informations sur la planification financière

- Plan d'investissement et de financement (fonds propres/fonds étrangers)
- Plan de liquidités
- Compte de pertes et profits prévisionnel (sur au moins trois ans)

Documents pour le financement des immeubles existants

- Ebauche du contrat de vente
- Extrait du registre foncier
- Protocole d'estimation de l'assurance bâtiment
- Plan d'accès et plan cadastral
- Plans de construction (plan d'ensemble, façades, plan de coupe)
- Photos du bâtiment
- Etat locatif (pour les immeubles locatifs)
- Règlement d'utilisation et d'administration (pour les immeubles locatifs)
- Acte constitutif de propriété par étages avec répartition des parts (pour les immeubles locatifs)

Documents supplémentaires en cas de nouvelle construction des locaux du cabinet

- Permis de construire
- Descriptif de la construction
- Assurance pour la durée des travaux de construction
- Devis ou calcul du cubage avec récapitulatif des coûts
- Contrat avec l'entrepreneur général (si disponible)